

**Séance publique du 12 juillet 2004**

**Délibération n° 2004-2073**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Fourniture d'équipements de protection individuelle - Quatre lots - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 juin 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

En vue d'assurer la fourniture d'équipements de protection individuelle à l'usage du personnel de toutes les directions et compte tenu de l'arrivée à échéance au 31 décembre 2004 des marchés en cours, il est nécessaire de lancer une consultation des entrepreneurs.

Le montant maximum cumulé sur quatre ans pour cette opération d'achat est de 3 520 000 € HT.

Le présent rapport auquel sont joints les quatre dossiers de consultation des entrepreneurs a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des fournitures d'équipement de protection individuelle visant à protéger les pieds et les mains ainsi que la fourniture de vêtements haute visibilité et d'autres équipements divers (casques, lunettes, masques respiratoires, protections auditives, protection contre les chutes).

Les prestations font l'objet des quatre lots suivants qui seraient attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : pieds,
- lot n° 2 : mains,
- lot n° 3 : parkas et gilets haute visibilité, vêtements de protection thermique et de pluie,
- lot n° 4 : équipements de protection individuelle divers.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 71-I du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse trois fois une année.

Les lots comporteraient les engagements de commande annuels suivants :

Libellé du lot	Montant minimum annuel	Montant maximum annuel
lot n° 1 : pieds	80 000 € HT	320 000 € HT
lot n° 2 : mains	50 000 € HT	200 000 € HT

lot n° 3 : parkas et gilets haute visibilité, vêtements de protection thermique et de pluie	40 000 € HT	160 000 € HT
lot n° 4 : équipements divers	50 000 € HT	200 000 € HT

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 71-I du code des marchés publics ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve :**

- a) - le lancement de l'opération,
- b) - les dossiers de consultation des entrepreneurs.

**2° - Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

**3° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

**4° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire aux budgets primitifs 2005 et éventuellement 2006, 2007 et 2008 - compte 606 360 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,